

Arrêté relatif à : Délégations de signature – certificats numériques

## Arrêté

### La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5217-4,

Vu les délibérations du conseil métropolitain du 03 avril 2026 portant élection de Mme Johanna ROLLAND, présidente, et des vices-présidents,

Considérant que dans le cadre de la sécurisation des portails web de la collectivité, il est nécessaire d'obtenir des certificats numériques permettant d'identifier et d'authentifier la collectivité, de chiffrer les échanges, et de certifier l'origine des pièces administratives,

### Arrête

#### Article 1.

Madame Johanna ROLLAND, Présidente, délègue à Monsieur Samuel REJIBA, directeur du département des Ressources Numériques, la signature et la gestion des certificats numériques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel REJIBA, la signature et la gestion des certificats numériques est déléguée à M. Walter PINGANAUD, directeur des Services et Usages Numériques.

#### Article 2.

M. le directeur général des services de Nantes Métropole et le responsable du service de gestion comptable de Nantes, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le :

16 JUIN 2026

Fait à Nantes, le 11/06/2026  
Johanna ROLLAND  
Présidente

